AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 mai 2026

B2C2 Europe S.à r.l.

Cet acteur dispose du statut de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

PSCA

Agréé MICA

Numéro d'agrément

N/A - Passeport

Date d'agrément

20/05/2026

Services agréés

- Échange de crypto-actifs contre des fonds
- Échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients

Pays d'agrément

Luxembourg

Site internet

https://www.b2c2.com URL = [https://www.b2c2.com]

N° LEI

213800X7JYS5MCIR7Z97

Commentaires

B2C2 Europe Sarl a été agréé par l'autorité compétente luxembourgeoise (CSSF), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

Des contenus pour vous accompagner

Le règlement européen Markets in Crypto-Assets (MiCA)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02